CHRONOLOGIE DES INSCRIPTIONS GRECQUES DE CALLATIS ÉTABLIE À L'AIDE DU CALCULATEUR *

ALEXANDRA ŞTEFAN

0. Les progrès de l'informatique dans les sciences humaines sont de plus en plus marqués durant la dernière décennie mais, comme on est encore au début, l'enrichissement intense des expériences reste la condition nécessaire pour définir de plus près les méthodologies propres à l'application des méthodes mathématiques dans chaque domaine particulier d'étud

Un premier but des efforts sur cette voie est celui de résoudre l difficultés majeures — maintes fois presque insolubles — d'enregistrer et utiliser de façon exhaustive la documentation, dont le volume croît presque tout aussi vite que les publications se dispersent; une seconde direction correspond à l'exigence contemporaine pour des données le plus possible précises et nuancées, et qui n'est plus satisfaite par les moyens et les résultats des méthodes traditionnelles.

1. Notre étude se rattache précisément à cette exigence, éprouvée par l'épigraphie aussi, et le problème spécial que nous avons abordé est celui d'établir la chronologie des inscriptions grecques. Le problème de dater les inscriptions est à la fois très important — comme condition de toute interprétation historique de ces documents — et très difficile. Il porte sur cette grande majorité des inscriptions qui sont celles dépourvues d'indication explicite du moment de leur gravure ou bien d'informations — événements, personnages, institutions, etc. — à même d'être rattachées à des dates connues par ailleurs. En outre, les autres éléments dont on peut tirer parti quelquefois — paléographie, type de l'inscription, formulaire et particularités linguistiques, voire même des éléments associés sculpturaux, architectoniques ou céramiques — s'avèrent maintes fois d'une valeur trop approximative pour rester utiles.

---

* Cette étude a fait l'objet d'une communication au VIe Congrès international d'épigraphie grecque et latine, Munich, 1972. — Les photographies et les planches appartiennent à l'auteur, à l'exception de l'estampage du n° 3 et de la photo du n° 10, que je dois à la bienveillance de mes collègues, Mmes S. Teodor et S. Chirpea, de l'Institut d'Histoire et Archéologie de Iassy.

Parmi ces critères, la paléographie est la plus utilisée, vu qu'elle est toujours présente, même dans le plus modeste fragment d'inscription, et que son évolution chronologique est déjà établie avec une certaine approximation pour l'ensemble du monde antique. La tâche reste pourtant délicate surtout en ce qui concerne le degré de cette approximation (de l'ordre des décennies ou même des siècles) et qui relève d'une part des caractères propres au critère—rythme différent des changements morphologiques d'une lettre par rapport aux autres, particularités locales et variations subjectives dues aux lapicides. D'autre part, cette approximation est déterminée par la méthode même de l'analyse paléographique qu'on a l'habitude de pratiquer : il s'agit en fait d'une analyse incomplète, limitée tout au plus à quelque huit lettres, dont le choix est libre, donc variable. La comparaison paléographique qui s'ensuit est par conséquent tout aussi incomplète quant au nombre des lettres et, vu la subjectivité de l'épigraphiste et les limites de sa mémoire, elle est assez imprécise et limitée quant au nombre des inscriptions comparées.

2. C'est pourquoi nous nous sommes attachés à l'étude de la paléographie grecque — le critère toujours disponible, utilisé par la suite couramment en vue de dater les inscriptions, et qu'on pourrait mieux exploiter par voie d'une méthode meilleure, à la fois plus systématique et plus minutieuse. A cette fin nous avons adapté à l'épigraphie, dès 1969 [1], la méthode mathématique élaborée en 1967 par F. Hole et Mary Shaw pour les dépôts archéologiques [2].

La prémisse considérée est que les inscriptions sont des monuments appartenant à des moments historiques déterminés et qu'elles peuvent être caractérisées par certains attributs qui leurs sont propres : il s'agit de leurs lettres, qui ont eu au cours des siècles des formes différentes, utilisées chacune pendant un intervalle de temps limité.

On procède donc à l'étude morphologique des lettres, mais cette fois-ci moyennant une analyse complète et objective, car elle repose sur toutes les lettres disponibles et n'élimine plus comme d'habitude des exemplaires considérés à priori comme privés de signification. Par la suite on obtient une description systématique, régulière—et donc comparable—pour chaque document étudié. Cette description est retenue sur un tableau (matrice) d'incidence (Pl. I a) et non de mémoire, ce qui permet une analyse bien plus poussée des variations morphologiques observées pour chaque lettre. La matrice d'incidence constitue l'ensemble des données fournies au calculateur, qui dresse un second tableau (matrice de similitude), lequel exprime avec précision la ressemblance des inscriptions à travers le nombre des attributs (types paléographiques) communs pour chaque paire de documents. Le calculateur réalise ensuite des cycles de permutations (changements de la succession) des inscriptions de cette matrice de similitude, afin de rapprocher et de grouper entre elles les inscriptions qui ont le plus grand nombre d'attributs communs (= les inscriptions qui se res-

[1] A. Ștefan, *Applications des méthodes mathématiques à l'épigraphie,* StCl XIII(1971), pp. 29—45, où l'on trouvera un exposé plus détaillé sur cette application, ses limites et ses avantages, exposé que je ne saurais reprendre plus bas, tout en le rappelant brièvement, pp. 100—102.

[2] F. Hole—M. Shaw, *Computer analysis of chronological seriation,* Rice University Studies 53(1967), 3, pp. 1—166.

semblent le plus). C'est dire qu'il ordonne la matrice de similitude de manière que la valeur des coefficients de similitude successifs croisse et décroisse progressivement à mesure que les inscriptions de la série se trouvent de plus en plus ou de moins en moins rapprochées. Le degré de régularité de cette croissance et décroissance des coefficients de similitude est exprimé par une norme dont la valeur est d'autant plus petite que la régularité est plus grande. Le résultat final est la matrice qui correspond à la norme minime. Elle est la mieux ordonnée et présente les inscriptions dans leur meilleure succession par rapport aux coefficients de similitude. Vu que ces coefficients relèvent de la distribution chronologique des types paléographiques, la succession automatique finale des inscriptions revêt par conséquent une signification chronologique.

C'est à l'épigraphiste de juger ensuite du résultat ainsi obtenu, de reconnaître en premier lieu l'extrémité la plus ancienne de la série et de convertir celle-ci, autant que possible, dans une chronologie absolue; de constater si dans les colonnes de la nouvelle matrice d'incidence dressée selon l'ordre final (Pl. I b) la distribution graphique des présences des types paléographiques est assez régulière et si leur succession horizontale est correcte; de remédier enfin, à l'aide des autres critères dont il dispose, aux limites du critère utilisé (nombre des ressemblances paléographiques) et, par conséquent, de proposer des éventuelles améliorations de cette succession finale automatique des inscriptions. Comme la méthode mathématique est heuristique, on doit effectuer plusieurs passages à l'ordinateur avec des successions initiales différentes ou avec des programmes différents [3]; en même temps, pour obtenir facilement le résultat correct, il vaut mieux que la succession initiale des inscriptions ne soit pas tout à fait fortuite, mais autant que possible juste [4], dans la mesure où l'épigraphiste a dès le début certains indices d'orientation chronologique. Les données fournies au calculateur doivent respecter certaines conditions, à savoir [5]: les inscriptions groupées dans une même série ne doivent pas comprendre des types paléographiques archaïsants; elles doivent être à la fois assez semblables et dissemblables comme écriture, pour permettre la comparaison; l'analyse paléographique doit être riche, donc autant que possible complète, reposant sur toutes les lettres de l'alphabet ou du moins sur leur plus grande partie, et assez poussée en ce qui concerne le nombre des tracés typiques observés pour chaque lettre. Le rôle de l'épigraphiste est donc essentiel dans tout ce processus et la responsabilité lui reste toute entière, aussi bien par rapport à la qualité de l'information fournie, que par rapport à l'interprétation finale. Néanmoins, moyennant la sériation automatique il obtient, en quelques minutes seulement, des résultats plus précis, qui portent sur des dizaines d'inscriptions à la fois et qui permettent d'établir en même temps la succession chronologique des inscriptions d'un même site en vue des recherches historiques et la succession chronologique des tracés des lettres, en vue des recherches

[3] *Ibid.*, p. 21; 38.
[4] *Ibid.*, p. 21.
[5] Nous adaptons aux exigences de l'épigraphie les conditions qui sont recommandées pour les données archéologiques par F. Hole et M. Shaw, *op. cit.*, pp. 36—37. *Cf.* D. G. Kendall, World Archaeology 1(1969), 1, p. 70.

paléographiques. En fait, les tableaux dressés selon les résultats de la sériation automatique assurent une riche analyse paléographique de la série d'inscriptions étudiée et, en tant que tels, ces tableaux peuvent rester des années durant des repères chronologiques commodes pour établir la date d'autres inscriptions découvertes sur le même site.

3. Après les premières expériences, faites sur des inscriptions découvertes à Histria [6], nous nous sommes arrêtés dernièrement sur la cité pontique de Callatis. Comme la moisson épigraphique de cette cité n'est pas trop riche, on a réussi à grouper seulement 17 inscriptions grecques qui comprennent chacune la plupart des lettres de l'alphabet. Malheureusement, elles appartiennent à des catégories diverses, et les documents officiels de la cité se trouvent en minorité. En revanche, notre analyse repose sur 115 types paléographiques relevés sur les 18 lettres analysées pour chaque inscription (manquent β et les cinq lettres rares : ζ, ξ, φ, χ, ψ) et couvre un intervalle de quelque six siècles, à partir du troisième siècle av.n.è.

Nous désirons remercier une fois de plus le mathématicien avec lequel nous avons collaboré, Mme Ioana Minculescu, qui a élaboré, en vue de cette expérience, le programme mathématique de la méthode Hole-Shaw, dans le système FORTRAN IV pour un calculateur IRIS 50, en assurant en même temps le passage des données épigraphiques au calcu lateur.

Pour répondre aux recommandations des auteurs de la méthode mathématique et pour mieux saisir le raffinement de la sériation automatique, nous présentons une expérience qui part d'un ordre préétabli selon les dates proposées précédement par les épigraphistes. A cette succession initiale (1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17) correspond la norme 142. La norme finale, donc la plus petite qu'on ait pu trouver, est 23, et la succession finale est : 17, 16, 14, 15, 13, 12, 1, 5, 2, 4, 3, 6, 8, 9, 11, 7, 10. La diminution de la norme de 142 à 23 exprime l'amélioration de la succession automatique par rapport à celle qui correspondait aux dates établies par les épigraphistes selon l'analyse paléographique traditionnelle. Cette amélioration se vérifie sur la matrice d'incidence finale : on y saisit, en effet, la régularité accrue des présences dans les colonnes des variables par rapport à la matrice initiale. Quant à la succession chronologique obtenue pour les types paléographiques de chaque lettre de l'alphabet, elle permet de reconnaître dans la succession automatique deux groupes d'inscriptions. Le premier (17, 16, 14, 15, 13, 12) comprend des documents d'époque romaine présentés dans leur succession chronologique inverse. Le second groupe (1, 5, 2, 4, 3, 6, 8, 9, 11, 7, 10) comprend des inscriptions d'époque hellénistique, présentées dans une succession chronologique normale. Par conséquent, la succession correcte est obtenue en juxtaposant de la manière suivante les deux séquences du résultat automatique : 1, 5, 2, 4, 3, 6, 8, 9, 11, 7, 10; 12, 13, 15, 14, 16, 17. La division de la série en deux groupes s'explique par la distribution chronologique irrégulière des inscriptions de la série, de sorte que la continuité entre l'époque hellénistique et celle romaine n'était

[6] A. Ştefan, *op. cit.*, pp. 38–45.

pas assurée. Cela s'exprime sur la matrice d'incidence par le manque presque total de caractères paléographiques communs pour les inscriptions des deux groupes distingués. Toutefois, à l'intérieur de chacun de ces groupes, la sériation normale a été réalisée, de sorte que le résultat présente dans ses deux séquences la succession chronologique relative — correcte ou inverse — des inscriptions de chaque groupe. C'est un exemple des difficultés auxquelles ont peut se heurter si les données analysées ne remplissent pas de manière scrupuleuse les conditions recommandées par les auteurs de la méthode mathématique (voir plus haut, p. 101 et n. 5). En général, les dates relatives susceptibles d'être assignées aux inscriptions de notre série finale correspondent à celles déjà établies précédemment, avec quelques changements intervenus dans la succession des documents appartenant au même siècle et, parfois, le déplacement d'une inscription d'un siècle à l'autre (voir Pl. I a, b).

Nous avons effectué une autre expérience, à partir d'une succession initiale occasionnelle (5, 4, 8, 6, 1, 3, 7, 9, 2, 11, 15, 12, 10, 17, 16, 14, 13), en prenant comme seule précaution préalable celle de distribuer les inscriptions dans deux groupes, „le plus ancien" et „le plus récent". La norme qui correspond à cette succession initiale est 464 ; la norme finale est 36 ; on doit remarquer que les deux normes ont des valeurs supérieures à celles calculées à partir d'un ordre préétabli. La succession finale est : 8, 9, 11, 7, 10; 3, 6, 4, 2, 5, 1 ; 13, 12, 15, 14, 16, 17. La sériation automatique a distingué cette fois-ci trois groupes, à l'intérieur desquels les inscriptions se trouvent rangées selon une succession chronologique a) juste, b) inverse, c) juste. On remarque en même temps des différences dans la succession de certaines inscriptions (3, 6 ; 13, 12) par rapport au résultat de la première expérience, qui reste le meilleur que nous avons obtenu jusqu'à présent pour ces inscriptions callatiennes.

4. L'un des changements chronologiques apportés par ce résultat de sériation automatique se revèle particulièrement intéressant, en tant qu'il permet de nouvelles considérations au sujet d'un problème majeur de l'histoire des cités ouest-pontiques. Il s'agit de la précision du moment où cette zone est entrée sous la domination de Rome, date à propos de laquelle on ne pouvait invoquer jusqu'à présent aucun document, ce qui la reléguait dans le domaine des hypothèses. Tout en réservant ailleurs une étude détaillée à ce sujet [7], nous indiquons brièvement plus bas les principaux points de départ.

La sériation automatique a interchangé la succession des inscriptions n° 10 et n° 11, et la correctitude de cette nouvelle succession peut être vérifiée sur les photographies tout aussi bien que sur la matrice d'incidence finale. Le n° 11 présente en effet des traits paléographiques moins évolués par rapport au n° 10, à commencer par le style de la gravure, qui rappelle de près l'aspect des inscriptions hellénistiques tardives et non pas l'écriture plus régulière de l'époque romaine. A cela s'ajoute l'étude individuelle des lettres, surtout en ce qui concerne les formes plus anciennes de K, aux hastes obliques rapprochées et courtes, de M et de Σ aux bras plus ouverts, et en particulier les formes de Π aux

---

[7] Id., *Le début de la domination romaine dans le Pont Gauche : date et circonstances*, Actes de la XII[e] Conférence internationale du Comité „Eirene" (Cluj, octobre 1972).

jambes inégales et de Ω plus petit que la hauteur de la ligne. La comparaison paléographique plaide en effet pour l'antériorité de l'inscription nº 11 par rapport au nº 10. Vu que cette dernière est datée de l'éponymie du roi des Thraces Cotys, le fils de Rhoemêtalcès, donc des années 14 — 19 de n.è. [8], le nº 11 est donc antérieur à ce règne. Cette conclusion peut être vérifiée et même raffinée à l'aide d'autres documents pontiques, à savoir l'inscription honorifique accordée à Callatis même à Publius Vinicius, *legatus Augusti pro praetore* en Thrace et en Macédoine avant l'an 2 de notre ère [9] et celle d'Histria qui fait état d'un temple d'Auguste encore vivant, et datable par conséquent des années 27 av.n.è. — 14 de n.è. [10]. Ces deux documents invoqués présentent des aspects paléographiques plus évolués (Σ aux bras parallèles, Π aux deux jambes égales, Ω de la même hauteur que la ligne, etc.) que le nº 11, qui leur est donc antérieur. Il s'ensuit donc que le nom de Tibère [11] ne peut plus être restitué dans le préambule de ce décret. L'éponymie qui conviendrait à la date nouvelle assignée au document, tout aussi bien qu'aux fragments conservés des lignes 2 et 3, est celle d'Octavien, qui portait jusqu'au 16 janvier de l'an 27 av.n.è. la titulature officielle : *Imperator Caesar*. Nous restituons par conséquent : 'Επὶ βασ[ιλέος Αὐτοκράτορος] Καίσαρος.

Si Octavien est *basileus*, donc éponyme, à Callatis, ceci n'est assurément pas privé d'implications politiques : dans le fait d'avoir accordé à Octavien la magistrature éponymique de leur cité, nous voyons une marque de la soumission des callatiens tout aussi bien que de leur gratitude. Avant 27 av.n.è., Octavien était donc maître à Callatis, — probablement aussi dans les autres cités pontiques.

On ne saurait faire remonter cet événement au-delà de la victoire d'Actium et, vu les circonstances historiques locales — les campagnes de M. Licinius Crassus, général d'Octavien, déroulées entre 29—28 av.n.è. et soldées avec la soumission de la Thrace jusqu'aux bouches du Danube, et par son triomphe *ex Thraechia et Geteis* [12] — on est bien enclin à mettre en rapport avec ces campagnes l'instauration de la domination romaine

---

[8] G. Mihailov, IGB, I², 1970, pp. 367—368, en renvoyent à H. Dessau, Ephem. epigr. 9, 1903 — 13, p. 704, accepte comme date de la mort de Rhoemêtalcès Ier l'an 14 de n.è., et comme date de la mort de son fils, Cotys IIIe, l'an 19 de n.è. La plupart des chercheurs sont d'avis que l'éponymie de Cotys à Callatis date du règne de celui-ci : Th. Sauciuc-Săveanu, Dacia I (1924), pp. 141—142 ; id., Dacia n.s. II (1958), p. 214 ; O. Tafrali, Arta şi Arheologia I (1927), 1, pp. 32—35 ; L. Robert, *Hellenica* II, 1946, p. 51, n. 6 ; D. M. Pippidi, *I Greci nel basso Danubio*, 1971, p. 288, n. 75. Seul V. Pârvan date cette éponymie avant le règne de Cotys, et même avant l'an 9 de n.è., Dacia I (1924), pp. 364, 366—367.

[9] Gr. Tocilescu, Arch.-Epigr. Mitth. Oesterr. XIX (1896), p. 108, nº 62 (IGRR I, 654) ; J. H. Oliver, A. J. Philol. LXIX (1948), pp. 217—218 ; cf. *Bull. Epigr.* 1949, 108 ; Th. Sauciuc-Săveanu, *Omagiu lui Constantin Daicoviciu*, 1960, pp. 501—507 (AÉ, 1960, 378) ; *Bull. Epigr.*, 1961, 414. Sur la date de sa mission en Macédoine et en Thrace, avec les sources et la bibliographie antérieure, voir en dernier lieu D. M. Pippidi, *I Greci nel basso Danubio*, p. 287, n. 60.

[10] D. M. Pippidi, *Histria* I, 1954, p. 511, nº 9, fig. 9 ; id., *Studii de istorie a religiilor antice*, 1969, pp. 157—163, Pl. XXII. Une analyse paléographique détaillée de cette inscription chez A. Ştefan, Studii clasice XIII(1971), Pl. II, no 22.

[11] D. M. Pippidi, Studii clasice VIII(1966), p. 90 ; cf. pp. 94 sq.

[12] Voir en dernier lieu D. M. Pippidi, *I Greci nel basso Danubio*, p. 154, avec les sources et la bibliographie du sujet ; A. Suceveanu, Pontica 2(1969), pp. 282—283 ; id., Pontica 4 (1971), p. 110.

dans les cités ouest-pontiques. C'était en fait l'hypothèse acceptée presque sans exception par les historiens, depuis le XIXe siècle jusqu'à nos jours, malgré le manque total des preuves concernant les cités grecques. En fait, dans la plus récente synthèse de leur histoire on estime que le seul *terminus ante quem* réel dont on disposait jusqu'à ce moment pour le début de cette domination dans les colonies pontiques était la date de la rélégation d'Ovide à Tomis (an 9 de n.è.) [13]. Le décret pour Phileinos, avec l'éponymie restituée d'Octavien, représente donc un premier document pour étayer l'hypothèse de la soumission par Rome des cités grecques de la côte ouest du Pont Euxin à une date à placer entre 31 et 27 av.n.è.

Les implications historiques des nouvelles dates assignées à certaines inscriptions par l'application de la méthode mathématique ne s'arrêtent pas là. L'inscription n° 10 de la série analysée ci-dessus est un décret honorifique accordé à Ariston, le fils d'Ariston, et dans lequel Ariston-père est désigné comme εὐεργέτας καὶ κτίστας τᾶς πόλιος (1.5 — 6), „bienfaiteur et fondateur de la cité''. Comme le décret pour Ariston-fils est daté de l'éponymie du roi Cotys, le fils de Rhoemêtalcès, donc des années 14—19 de n.è., l'activité d'évergète et de fondateur de son père doit remonter vers la fin du Ier siècle av.n.è. [14]. On approche donc de l'époque de l'éponymie d'Octavien à Callatis et, dans ces circonstances historiques, la signification du titre de „fondateur de la cité'' doit être celle précisée et expliquée par L. Robert dans ses récentes études sur Théophane de Mytilène [15] et sur Zoïlos d'Aphrodisias [16]. De même que ces deux-là, Ariston de Callatis semble avoir mérité la vénération de ses concitoyens pour avoir usé de son influence auprès des Romains afin de sauver l'indépendance de sa patrie, obtenant pour elle un statut favorable, de cité libre et immune ou bien de cité fédérée.

Enfin, un troisième document s'ajoute au dossier des débuts de la domination romaine dans les cités pontiques, à savoir *l'album* des évergètes histriens „d'après la seconde fondation de la cité'' (μετὰ τὴν δευτέραν κτίσιν τῆς πόλεως [17]). Les sériations automatiques que nous avons faites en 1970 sur des inscriptions d'Histria ont placé cet *album* vers la même époque que le décret en l'honneur de Phileinos („troisième quart du Ier s.av.n.è.'' [18]). L'hypothèse que nous avons déjà formulée et selon laquelle cette „seconde fondation'' d'Histria, outre sa signification urbanistique (liée à la reconstruction de la ville après les ravages de Burébista [19]) devait recouvrir une signification politique, juridique et religieuse à mettre en rapport avec l'établissement de l'autorité romaine dans des conditions favorables à la cité, se trouve à présent étayée tout aussi bien par l'attes-

---

[13] D. M. Pippidi, *ibid.*, p. 160.

[14] „...dans la seconde moitié du Ier siècle avant J.-Ch.'', O. Tafrali, *op. cit.*, p. 36.

[15] L. Robert, *Théophane de Mytilène à Constantinople*, Comptes Rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (1969), Janvier-Mars, pp. 42—64.

[16] Id., *Inscriptions d'Aphrodisias. Première partie*, L'Antiquité Classique XXXV (1966), pp. 406—425. — Nous exprimons notre gratitude à M. L. Robert pour les indications qu'il a bien voulu nous donner au sujet de l'évolution historique de la notion de κτίστης, à l'occasion d'un cours à l'École Pratique des Hautes Études, au mois de mai 1972.

[17] D. M. Pippidi, *„La seconde fondation'' d'Istros, à la lumière d'un document inédit*, Bull. Corresp. Hell. XCII(1968), 1, pp. 226—240, fig. 1—4.

[18] A. Ştefan, Studii clasice XIII(1971), Pl. Ib, no 13 ; Pl. II b, no 21 ; Pl. IIIb, n° 2.

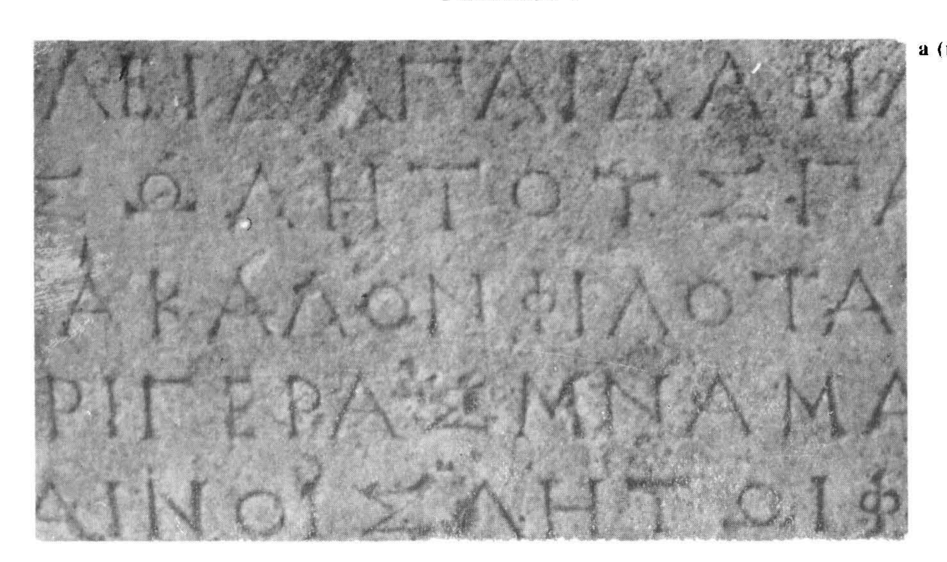
[19] D. M. Pippidi, Bull. Corresp. Hell. XCII(1968), 1, pp. 234—239.

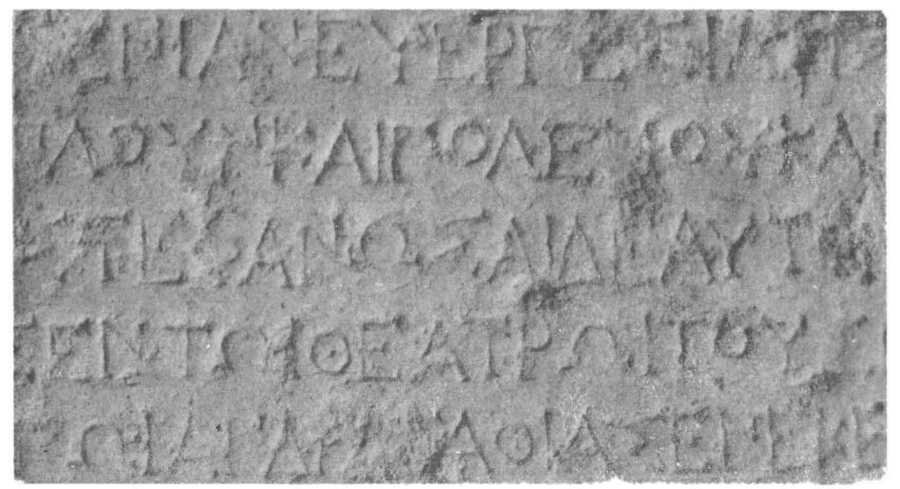
Bibliographie sélective des inscriptions étudiées**

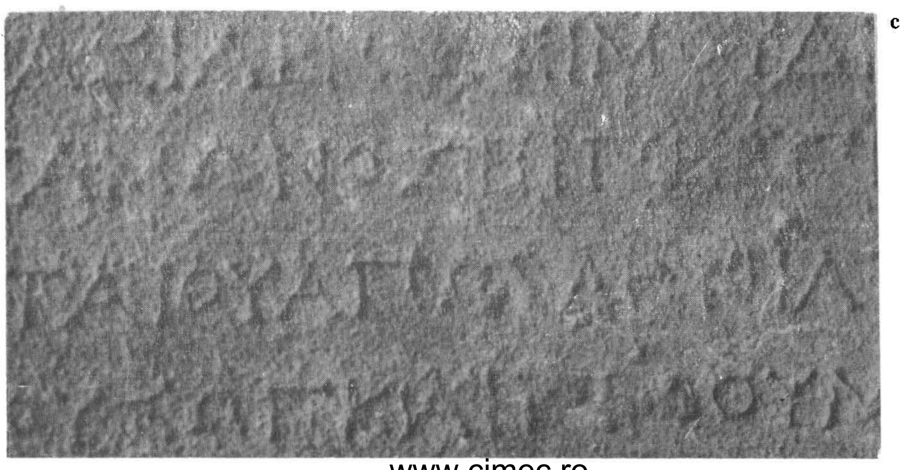
Numéros d'ordre	Illustrations	
1	Pl.1, a.	Epigramme funéraire : Th. Sauciuc-Săveanu, Pontica II(1969), pp. 245–252, fig. 1, p. 246.
2	Pl. 1, c.	Décret de proxénie : Th. Sauciuc-Săveanu, Dacia IX–X (1941–1944), p. 287, n° 1, fig. 12.
3	Pl. 2, b.	Décret d'un thiasos : O. Tafrali, Revue Archéologique XXI(1925), pp. 258–264, n° 1. Th. Sauciuc-Săveanu, Dacia I(1924) (paru 1925), pp. 126–139, n° 1, fig. 38.
4	Pl. 2, a.	Décret de proxénie : Gr. Tocilescu, Arch.-Epigr. Mitth. Oesterr. XVII (1894), p. 99, n° 41. Cf. D. M. Pippidi, *Din istoria Dobrogei*, vol. I, 1965, pp. 238–239.
5	Pl. 1, b.	Décret de proxénie : A. Aricescu, Studii clasice V (1963), pp. 315–318, Pl. hors-texte.
6	Pl. 2, c,d.	Relief fragmentaire : G. Bordenache, Dacia, n.s. IV (1960), p. 495, n° 5, fig. 8.
7	Pl. 3, c.	Décret d'un thiasos : Gr. Tocilescu, Arch.-Epigr. Mitth. Oesterr. XIV (1891), p. 32, n° 75 (*Syll.*³ 1108).
8	Pl. 3, a.	Inscription des *eisagôgeis* : Th. Sauciuc-Săveanu, Εἰταγωγεῖς *la Kallatis*, tiré-à-part de *Omagiu lui Ion I. Nistor*, Cernăuţi, 1937, p. 3 ; photographie, id. *L'Archéologie en Roumanie*, 1938, Pl. XXXVIII, fig. 72.
9	Pl. 3, b.	Décret d'un thiasos : Gr. Tocilescu, Arch.-Epigr. Mitth. Oesterr. VI(1892), p. 10, n° 16 (SGDI 3090).
10	Pl. 5, a.	Décret d'un thiasos : O. Tafrali, Revue Archéologique XXI (1925), pp. 264–271, n° 2. Th. Sauciuc-Săveanu, Dacia I (1924), pp. 139–144, n° 2, fig. 39. Cf. V. Pârvan, Dacia I (1924), pp. 363–367 ; cf. Th. Sauciuc-Săveanu, Dacia n.s. II (1958), pp. 213–214 ; cf. Bull. Epigr. 1960, 265.
11a,b.	Pl. 4, a, 4,b.	Décret d'un thiasos : Th. Sauciuc-Săveanu, Dacia III–IV (1927–1932), p. 450, a, fig. 34. D. M. Pippidi, Studii clasice VIII(1966), pp. 87–96, fig. 1, 2.
12	Pl. 6, a.	Décret honorifique : V. Pârvan, *Gerusia din Callatis*, AARMSI, Seria II, T. XXXIX, 1920, pp. 51–90, Pl. hors-texte.
13	Pl. 6, b.	Décret honorifique : I. I. Russu, Dacia n.s. I (1957), pp. 179–190, fig. 1.
14	Pl. 7, a.	Dédicace d'un synodos : A. Rădulescu, *Noi monumente epigrafice din Scythia Minor*, 1964, pp. 148–153, n° 7, fig. 7.
15	Pl. 6, c.	Décret : Th. Sauciuc-Săveanu, Dacia II(1925), p. 126, n° 8, fig. 46.
16	Pl. 7, b.	Dédicace à Gordien : Th. Sauciuc-Săveanu-A. Rădulescu, Pontica I(1968), pp. 307–317, fig. 1.
17	Pl. 7, c.	Dédicace impériale : Em. Popescu, SCIV 16(1965), 4, pp. 809–817, fig. 1.

tation de l'éponymie d'Octavien à Callatis entre 31–27 av.n.è., que par l'interprétation que nous proposons pour le titre de κτίστας τᾶς πόλιος d'Ariston père. Il nous semble que la δευτέρα κτίσις d'Histria atteste le début d'une nouvelle époque de son histoire, qui relève de l'instauration du protectorat romain dans des circonstances privilégiées et qui, par

** De même que dans notre étude antérieure, nous ne donnons pas le lemme complet de chaque inscription, mais seulement la première et/ou la dernière édition, et nous signalons les études importantes pour la datation de ces inscriptions.


a (nº 1)


b (nº 5)


c (nº 2)

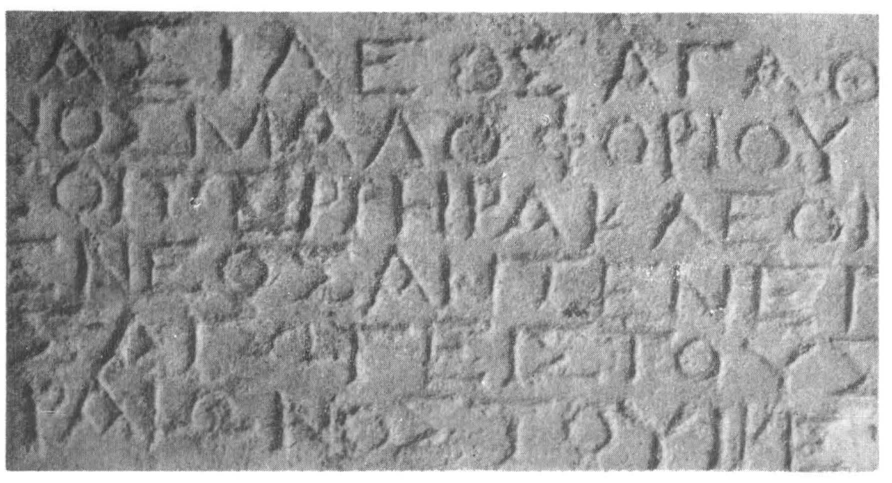


a (nº 4)

b (nº 3)

c (nº 6)

d (nº 6)



a (n° 8)

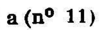


b (n° 9)



c (n° 7)





a (nº 11)



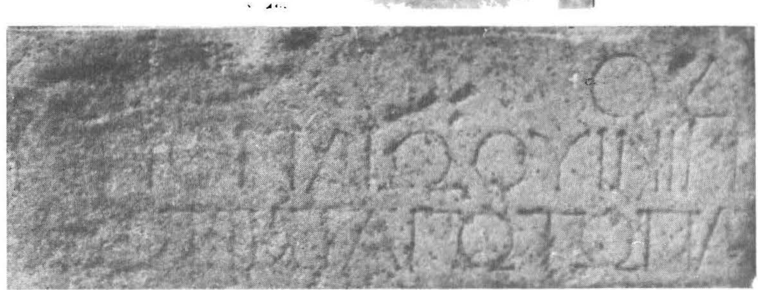
b (nº 11)



c (la seconde fondation d'Histria)



a (nº 10)



b (Callatis, Publius Vinicius)



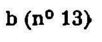
c (Histria, temple d'Auguste)



a (n° 12)



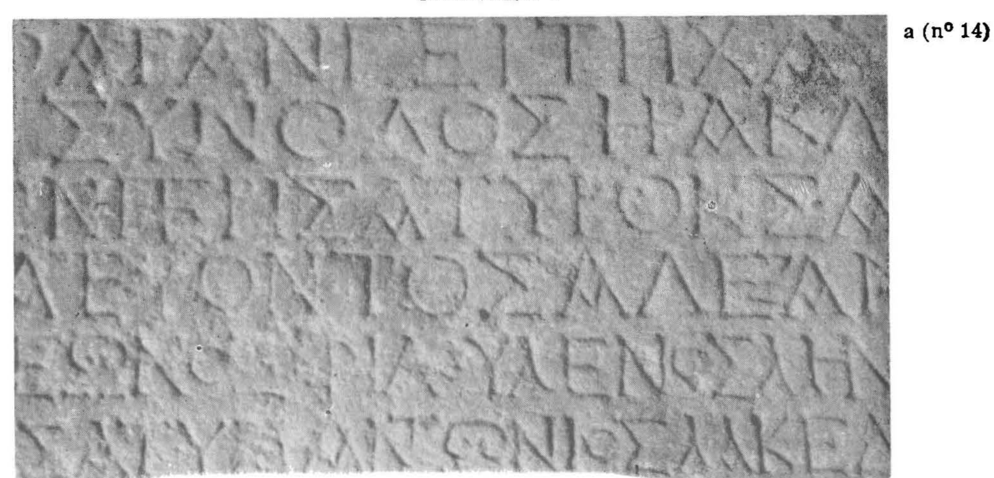
b (n° 13)





c (n° 15)

PLANCHE 7



a (nº 14)



b (nº 16)



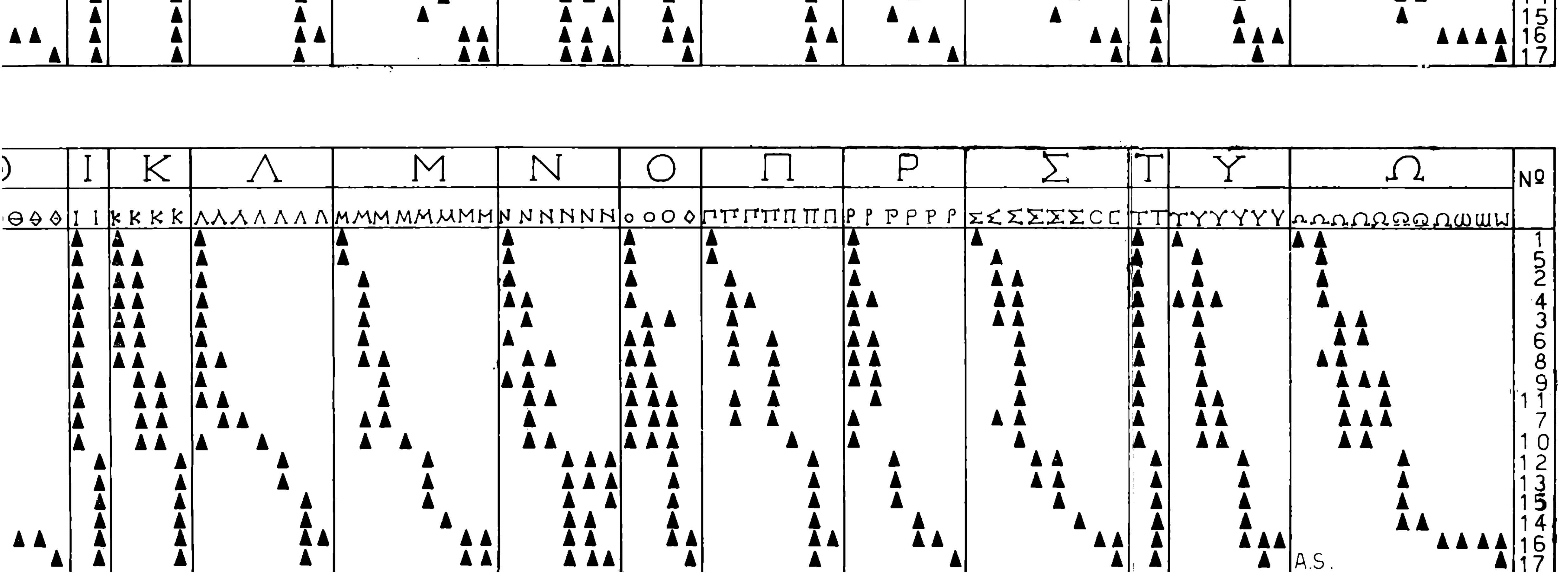
c (nº 17)

PLANCHE I a. MATRICE D'INCIDENCE INITIALE norme 142

Nº	INSCRIPTIONS	DATES INITIALES	A													Γ			Δ									Ε							Η			Θ					
			A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	Γ	Γ	Γ	Δ	Δ	Δ	Δ	Δ	Δ	Δ	Δ	Δ	Ε	Ε	Ε	Ε	Ε	Ε	Ε	Η	Η	Η	Θ	Θ	Θ	Θ	Θ	Θ
1	épigramme	début IIIe s. av. n. è.	▲	▲												▲			▲									▲							▲			▲					
2	décret (proxénie)	IIIe s. av. n. è.	▲	▲												▲				▲								▲							▲			▲					
3	décret (thiasos)	IIIe s. av. n. è.	▲	▲	▲											▲				▲								▲							▲				▲	▲			
4	décret (proxénie)	IIe m. IIIe – Ière m. IIe s. av.	▲	▲												▲				▲								▲							▲			▲					
5	décret (proxénie)	fin IIIe – début IIe s. av.	▲	▲												▲			▲	▲								▲							▲			▲					
6	relief	fin IIIe – début IIe s. av.	▲	▲												▲				▲								▲							▲						▲		
7	décret (thiasos)	IIIe – IIe s. av. n. è.			▲	▲	▲	▲	▲							▲					▲	▲						▲							▲						▲	▲	
8	eisagôgeis	—			▲	▲										▲				▲								▲	▲						▲							▲	
9	décret (thiasos)	—		▲	▲	▲										▲				▲								▲							▲						▲	▲	
10	décret (thiasos)	12 – 19			▲					▲						▲								▲					▲		▲					▲						▲	▲	
11	décret (thiasos)	14 – 37			▲	▲										▲				▲	▲							▲							▲						▲	▲	
12	décret honorifique	Ier s.									▲					▲							▲	▲							▲					▲							▲
13	décret honorifique	Ier s.									▲					▲							▲	▲							▲					▲							▲
14	dédicace	fin IIe – début IIIe s.										▲	▲				▲									▲							▲	▲				▲							▲
15	décret	IIe ou IIIe s.									▲					▲										▲					▲					▲							▲
16	dédicace	238 – 244												▲	▲		▲	▲									▲					▲		▲			▲						
17	dédicace	début IVe s.										▲	▲				▲									▲							▲				▲	▲						

b. MATRICE D'INCIDENCE FINALE norme 23

Nº	INSCRIPTIONS	DATES FINALES	A													Γ			Δ									Ε							Η			Θ					
			A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	Γ	Γ	Γ	Δ	Δ	Δ	Δ	Δ	Δ	Δ	Δ	Δ	Ε	Ε	Ε	Ε	Ε	Ε	Ε	Η	Η	Η	Θ	Θ	Θ	Θ	Θ	Θ
1	épigramme	début IIIe s. av. n. è.	▲	▲												▲			▲									▲							▲			▲					
5	décret (proxénie)	IIIe s. av. n. è.	▲	▲												▲			▲	▲								▲							▲			▲					
2	décret (proxénie)	IIIe s. av. n. è.	▲	▲												▲				▲								▲							▲			▲					
4	décret (proxénie)	IIIe s. av. n. è.	▲	▲												▲				▲								▲							▲			▲					
3	décret (thiasos)	IIIe s. av. n. è.	▲	▲	▲											▲				▲								▲							▲				▲	▲			
6	relief	fin IIIe s. av. n. è.	▲	▲												▲				▲								▲							▲						▲		
8	eisagôgeis	II – Ier s. av. n. è.			▲	▲										▲				▲								▲	▲						▲							▲	
9	décret (thiasos)	IIe – Ier s. av. n. è.		▲	▲	▲										▲				▲								▲							▲						▲	▲	
11	décret (thiasos)	31 – 27			▲	▲										▲				▲	▲							▲							▲						▲	▲	
7	décret (thiasos)	IIe m. – Ier s. av. n. è.			▲	▲	▲	▲	▲							▲					▲	▲						▲							▲						▲	▲	
10	décret (thiasos)	14 – 19			▲					▲						▲								▲					▲		▲					▲						▲	▲	
12	décret honorifique	Ier s.									▲					▲							▲	▲							▲					▲								
13	décret honorifique	Ier s.									▲					▲							▲	▲							▲					▲								
15	décret	fin IIe s.									▲					▲										▲					▲					▲								
14	dédicace	IIe – IIIe s.										▲	▲				▲									▲							▲	▲				▲						
16	dédicace	238 – 244												▲	▲		▲	▲									▲					▲		▲			▲						
17	dédicace	IIIe s.										▲	▲				▲									▲							▲				▲	▲						


Θ
Ι
Κ
Λ
Μ
Ν
Ο
Π
Ρ
Σ
Τ
Υ
Ω
№
A.S.

rapport à l'insécurité antérieure, revêtait pour Histria l'importance d'un nouvel acte de fondation.

Comme nous l'avons fait remarquer plus haut, ce sont là des problèmes que nous analysons en détail ailleurs. Si nous avons tenu néanmoins à les signaler ici, c'est seulement pour illustrer les progrès scientifiques que peut entraîner le simple fait d'avoir amélioré la méthode d'étude de la paléographie grecque. Certes, ce critère chronologique reste tout à la fois complexe et délicat, comme d'habitude, mais la formalisation mathématique et l'emploi du calcul automatique imposent à la recherche un caractère systématique et rigoureux et conduit à des résultats plus précis, qui ne peuvent que s'avérer profitables aux historiens.